

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VIONNAZ

Essai :

Histoire de la Poste suisse. (Réf. www.post.ch)

En 1675, le patricien Béat FISCHER comprend que la poste peut devenir une activité lucrative. Il se fait alors octroyer par le gouvernement bernois le droit exclusif de transporter le courrier officiel sur le territoire du canton, autrement dit la régle des postes. En quelques années, à la faveur de contrats avec d'autres cantons, se met alors en place la plus importante et plus fructueuse entreprise postale de la Confédération. Béat FISCHER commence alors à étendre son réseau à l'étranger également, pour devenir bientôt le service postal le plus rapide d'Europe. Le gouvernement bernois prorogera l'attribution de la régle postale aux Fischer pendant plus de 150 ans.

En 1798, l'arrivée des troupes françaises le 5 mai 1798 donne un nouveau tour au développement de la poste en Suisse. La "République helvétique une et indivisible" adopte en la matière le modèle de l'occupant, avec tarifs unifiés et cachets frappés aux armoiries du nouvel Etat. Plusieurs cantons francophones sont entièrement intégrés au système postal français. Mais l'ambitieux projet de Napoléon, qui aurait voulu mettre en place une poste fédérale, bute sur la trop grande disparité des structures organisationnelles et juridiques entre les différents cantons.

Le 19 février 1803, Bonaparte impose la signature de l'Acte de médiation qui, malgré une nouvelle constitution, rétablit l'essentiel des anciennes structures cantonales, qui retrouvent notamment leurs prérogatives postales.

Les cantons de Zurich, Bâle et de Lucerne exploitent la poste sous forme de régie fédérale. Les autres gouvernements confient la régle des postes à l'un des trois cantons où il y a des entrepreneurs privés, comme Fischer à Berne ou Thurn et Taxis à Schaffouse. Emportées par la dynamique des révolutions libérales des années 1830, les entreprises postales sont étatisées et transformées en régies cantonales. Le trafic postal devient compliqué, cher et lent.

En 1849 : Création de la Poste fédérale

La poste suisse voit le jour le 1er janvier 1849 en tant que Poste fédérale. À ce titre, elle est responsable du transport des voyageurs ainsi que l'acheminement du courrier, des colis et de l'argent. L'étatisation permet d'unifier le trafic postal, de le rendre plus sûr et moins coûteux, en couvrant un territoire toujours plus vaste. Le trafic des paiements est lui aussi simplifié. Un réseau de transports publics toujours plus dense commence à se mettre en place. Comme à l'époque les transports ferroviaires n'en étaient qu'à leurs premiers balbutiements, le transport des voyageurs est initialement la tâche principale de la Poste. Vers 1850, les recettes de ce secteur constituaient près de la moitié du résultat global de la Poste.

Extrait du site www.post.ch

Fichier : Histoire Poste suisse.pdf